

Critères généraux	Modalités d'application des critères pour les personnes physiques et morales qui soumettront leur demande d'approbation de dispensateur	Moyens d'application des modalités	Motifs de refus et/ou maintien d'un statut de dispensateur
<b>A) Crédibilité du dispensateur</b>	<p>Fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nom et coordonnées du dispensateur (y compris le courriel)</li> <li>• nom et coordonnées d'une personne-ressource</li> <li>• site Web fonctionnel</li> <li>• NEQ et/ou numéro d'agrément et/ou numéro de licence RBQ</li> <li>• lettre de présentation en tant que formateur et/ou CV corporatif</li> <li>• CV s'il s'agit d'une personne physique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formulaire Web : champs à remplir, lettre de présentation et/ou CV.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non-conformité de l'information fournie (absence de documentation)</li> <li>• Non-concordance entre les informations déclarées sur le formulaire et les informations divulguées : dans le Registre des entreprises du Québec, sur le site Web du dispensateur, à la Régie du bâtiment du Québec et au répertoire des formateurs agréés</li> <li>• Information fournie insuffisante</li> </ul>
<b>B) Qualification et/ou expertise du dispensateur</b>	<p>Fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• NEQ et/ou numéro d'agrément et/ou numéro de licence RBQ</li> <li>• plan de cours d'une formation déjà offerte ou à offrir</li> <li>• preuves d'expérience pratique ou d'enseignement en lien direct avec le métier à enseigner et/ou toute autre certification ou expérience pertinente, le cas échéant</li> <li>• CV s'il s'agit d'une personne physique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formulaire Web : champs à remplir</li> <li>• Pièces justificatives obligatoires à fournir : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Attestations et certification d'études approuvées</li> <li>✓ Preuves d'expérience dans le champ de la formation</li> <li>✓ Plan de cours</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expériences et/ou qualification insuffisantes</li> <li>• Pièces justificatives manquantes ou insuffisantes</li> <li>• Non-concordance entre l'expertise et la qualification déclarées dans le CV avec les pièces justificatives</li> </ul>
<b>C) Respect des engagements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter le <a href="#">Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-proprétaires</a></li> <li>• Offrir la formation dans des conditions optimales et propices à l'apprentissage</li> <li>• Mettre à jour les contenus des formations</li> <li>• Déclarer à la RBQ les formations données et les répondants présents dans les meilleurs délais</li> <li>• Remettre aux répondants une preuve de participation comprenant un code QR attestant la présence à la formation dans les 30 jours suivant la tenue de l'activité</li> <li>• Maintenir un comportement respectueux et honorer les obligations qui découlent du cadre de ces formations.</li> </ul>	<p>Formulaire Web : case à cocher obligatoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non-respect des engagements</li> </ul>